



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Lignes : Ile-de-France

Question écrite n° 57723

Texte de la question

M Bernard Schreiner (Yvelines) interroge M le ministre de l'équipement, du logement et des transports sur la situation difficile des transports en commun, en particulier ferroviaires, dans la région mantaise. Les décisions relatives aux réaménagements des dessertes de Mantes-la-Jolie, tout comme les mesures contenues dans le contrat de ville, si elles constituent des améliorations pour les Mantais, n'en sont pas moins suffisantes, eu égard à la situation économique et sociale du Mantois. L'amélioration de la desserte dans les deux sens pour faciliter le déplacement des habitants de Mantes vers Paris, mais aussi pour encourager l'implantation des entreprises dans le Mantois, est une nécessité vitale pour une région difficile. Le Mantois, s'il veut développer son économie, doit offrir des moyens de transports rapides entre Paris et Mantes, permettant de répondre aux offres d'emploi des entreprises locales, que la seule population mantaise n'est pas en mesure de satisfaire. Cela concerne très souvent des cadres indispensables pour les entreprises et les services. Il est important que les mesures administratives concernant le Mantois évitent de renforcer l'exclusion et la marginalisation d'une région déjà durement affectée dans ses problèmes de développement. Il lui demande donc les mesures qu'il compte prendre pour répondre à la demande présente des élus locaux, des responsables économiques et des associations d'usagers de l'agglomération mantaise.

Texte de la réponse

Reponse. - Afin d'adapter de manière optimale l'offre de transport aux besoins qui se manifestent, trois trains, qui ne s'arrêtaient pas jusqu'ici en gare de Mantes-la-Jolie, y marqueront un arrêt à compter du service d'hiver 1992-1993. Ces trains qui desservent l'axe Paris - Vernon - Rouen seront équipés d'un nouveau type de matériel roulant, les voitures V 2N : dotées de deux niveaux, elles permettront de doubler le nombre de places assises. En outre, un train nouvellement créé s'arrêtera lui aussi à Mantes. Au total ce sont deux nouvelles possibilités qui seront offertes dans chaque sens aux voyageurs du Mantois : le matin à 7 h 19 et 7 h 58 dans le sens Mantes - Paris ; et, en fin de journée, à 17 h 17 et 17 h 58 dans le sens Paris - Mantes. Cette grille permettra d'offrir aux voyageurs de meilleures conditions de confort pour leurs déplacements et d'améliorer ainsi la qualité de leur vie quotidienne.

Données clés

Auteur : [M. Schreiner Bernard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57723

Rubrique : SnCF

Ministère interrogé : équipement, logement et transports

Ministère attributaire : équipement, logement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 1992, page 2172